



## 24<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'examen périodique universel

### MOZAMBIQUE

#### Intervention du Luxembourg

(Genève, le 19 janvier 2016)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la délégation du Mozambique pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation se félicite des réformes louables entreprises par le Gouvernement mozambicain, notamment la création de la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

Toutefois, plusieurs sujets de préoccupation persistent pour ma délégation.

Dans ce contexte, le Luxembourg recommande au Mozambique de :

1. Renforcer la lutte contre toutes formes de discrimination contre les femmes, en particulier les violences contre les femmes et les filles, en veillant à l'application effective des lois et politiques pertinentes;
2. Augmenter les crédits alloués à l'éducation et continuer à améliorer la qualité générale de l'enseignement;
3. Consolider le cadre juridique de protection des droits de l'homme, en ratifiant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le 1er Protocole facultatif se rapportant aux droits civils et politiques.

Je vous remercie.